



HEYRIEUX FLASH

N° 252 – AOUT 2017

Flash spécial PLU

ARRÊTE n° 75/2017 DU MAIRE D'HEYRIEUX en date du 3 août 2017

Selon les termes de cet arrêté, il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme à partir du 4 septembre 2017 pendant un mois, soit jusqu'au 4 octobre 2017 inclus.

Les principaux objectifs du projet de Plan Local d'Urbanisme soumis à enquête sont :

- Maîtriser le développement de l'habitat et la qualité architecturale et paysagère des futures opérations ;
- Maintenir et conforter l'équilibre économique de la commune ;
- Préserver les espaces à enjeux naturels et agricoles et leur qualité paysagère ;
- Améliorer la mobilité pour tous ;
- Améliorer et développer les équipements publics ;
- Veiller à améliorer la qualité urbaine et paysagère de la commune ;
- Fixer des objectifs de modération de la consommation des espaces et de lutte contre l'étalement urbain,
- Définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, notamment les continuités écologiques, les paysages, les entrées de ville et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune ;
- Favoriser la mixité fonctionnelle en prévoyant qu'en cas de réalisation d'opérations d'aménagement, de construction ou de réhabilitation un pourcentage de ces opérations est destiné à la réalisation de commerces,
- Comporter un échéancier prévisionnel de l'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser et de la réalisation des équipements correspondants,
- Porter sur des quartiers ou des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager,
- Prendre la forme de schémas d'aménagement et préciser les principales caractéristiques des voies et espaces publics,
- Adapter la délimitation des périmètres, en fonction de la qualité de la desserte, où s'applique le plafonnement à proximité des transports prévu aux articles L.151-35 et L.151-36.

Au terme de l'enquête et après d'éventuelles modifications pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le projet de PLU sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Commissaire Enquêteur désigné est M. Pierre BLANCHARD.

Le public pourra, dès le 1^{er} jour de l'enquête :

- consulter le dossier d'enquête en Mairie d'Heyrieux et sur son site internet,

- formuler ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête ;
- auprès du commissaire enquêteur au cours de ses permanences ;
- par courriers ou e-mails à l'attention de M. le Commissaire Enquêteur reçus entre le premier et le dernier jour de l'enquête.

Un dossier papier est consultable en Mairie d'Heyrieux – place Paul Doumer – 38540 Heyrieux, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00, ainsi que sur un poste informatique situé à la Mairie d'Heyrieux

Toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée à M. le Commissaire Enquêteur au siège de l'enquête ou à l'adresse de messagerie électronique suivante : enquetepubliqueplu@heyrieux.fr, **UNIQUEMENT** durant l'enquête publique.

Tout courrier adressé au Commissaire Enquêteur, quel que soit son support (registre d'enquête, lettre, courriel...) est un document public, qui sera mis à la disposition du public dès sa réception.

La population est invitée à consulter le dossier d'enquête publique avant de rencontrer le Commissaire Enquêteur.

Aucune prise de rendez-vous n'est possible pour rencontrer le Commissaire Enquêteur pendant ses permanences (réception du public au fur et à mesure des arrivées...).

Pendant la durée de l'enquête, le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie d'Heyrieux pour recevoir ses observations :

- **mardi 5 septembre 2017 de 14h00 à 17h00 ;**
- **samedi 16 septembre 2017 de 9h00 à 12h00 ;**
- **vendredi 22 septembre 2017 de 9h00 à 12h00 ;**
- **jeudi 28 septembre 2017 de 15h00 à 19h00 ;**
- **mercredi 4 octobre 2017 de 14h00 à 17h00.**

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles en Mairie.

A compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an :

- à la Mairie d'HEYRIEUX – Place Paul Doumer – 38540 HEYRIEUX ;
- sur le site internet de la Mairie d'Heyrieux.

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée à M. Daniel ANGONIN, Maire ou M. Patrick ROSET, 1^{er} Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme.